



Achat non conforme d'une flute traversière

Par alexis

Bonjour,

J'ai acheté une flute traversière dans un magasin de musique renommé et j'ai un soucis avec le vendeur.

la flute achetée est une flute avec une tête argent et un corps argenté (marque Miyasawa modèle PB-202R) pour un montant de 3000?.

Le vendeur m'a remis une flute Miyasawa le jour de l'achat que j'utilise depuis 3 mois.

Le vendeur m'a contacté ce jour pour m'informer que lors de son inventaire de fin d'année, le modèle de flute en ma possession n'était pas le modèle de flute que j'ai achète.

Après vérification des numéros de série, le modèle en ma possession est de bien meilleur qualité et d'un montant largement supérieur à l'achat du modèle initial.

Modèle en ma possession : Miyasawa PB-402R d'une valeur de 6000?

modèle acheté auprès du vendeur : Miyasawa PB-202R d'une valeur de 3000? (somme déjà réglée et débitée)

le vendeur souhaite que je lui retourne la flute en ma possession pour que je puisse récupérer le modèle acheté.

Je souhaite savoir quels sont mes droits dans cette situation ?

suis-je légalement obligé de lui rendre la flute en ma possession ?

est-il envisageable de demander une compensation au vendeur ?

merci de votre conseil

Alexis